



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 412-18-01 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 412-09 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au Pourtour des Lacs.

Le règlement vise à :

- Modifier certaines dispositions concernant les terrains assujettis et le champ d'application du règlement;
- Modifier certaines dispositions concernant le contenu de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 avril 2018 à 10 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 15 février 2018.

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie près de l'hôtel de ville au centre culturel et communautaire ainsi que sur le site de la municipalité, conformément à 109.3 de la Loi sur L'aménagement et l'urbanisme, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 15 février 2018.

Stéphanie Russell
Directrice générale